

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Danielle HAON, Richard GÉRET, Gilles SIPEYRE, Julien FURY, Didier MARGIER, Gilles LEYRIS, Béatrice PEYRONNET, Nathalie CASAS, Loïc MANCHEC, Victoria PELLÉ REIMERS, Martial JOUIN, Véronique RUEL.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire

Monsieur Julien FURY a été désigné secrétaire de séance.

En préambule Madame le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Convention de mise à disposition au profit de Énedis

Les membres du conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour, acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

Convention de mise à disposition au profit de Énedis

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de restructuration du réseau d'électricité avec enfouissement de la ligne HTA du départ de Pondres du poste source Sommières.

Cette convention a pour objet l'implantation d'un local d'une superficie de 15 mètres carré pour un poste de transformation du courant électrique PIPAOU sur la parcelle cadastrée AH 287.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour,

- approuve le projet présenté par Enedis,
- autorise madame le maire à signer la convention annexée à la présente délibération et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Monsieur Christian DURAND, conseiller municipal en charge du suivi des finances de la commune présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 ; pour mémoire il rappelle les taux votés en 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,84 %
- Taxe foncière bâti : 13,74 %
- Taxe foncière non bâti : 38,89 %
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour, décide de maintenir les taux d'imposition à l'identique pour 2020 soit :

- Taxe d'habitation : 9,84 %
- Taxe foncière bâti : 13,74 %
- Taxe foncière non bâti : 38,89 %

Vote du budget 2020 de la commune

Monsieur Christian DURAND, conseiller municipal en charge du suivi des finances de la commune présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif M-14 de l'exercice 2020 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de: 713 619.83€
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de: 620 888.05€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour, approuve les propositions budgétaires pour le budget 2020 de la commune.

Vote de la redevance annuelle assainissement 2020

Monsieur Christian DURAND rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de fixer les tarifs du mètre cube d'eau assainie qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Il rappelle les montants de l'année 2019.

- Part fixe : 33.60€
- Part variable : 0.42€ par m³

Vu les résultats de l'exercice 2019 et après en avoir délibéré par aucune abstention, aucune voix contre et quinze voix pour, le conseil municipal décide de conserver pour l'année 2020 les mêmes tarifs.

Madame Victoria PELLÉ REIMERS quitte la séance après ce vote et donne procuration à Monsieur Loïc MANCHEC.

Vote du budget 2020 assainissement

Monsieur Christian DURAND présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget du service assainissement de l'exercice 2020 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de : 124 586.76€
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 160 629.72€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour, approuve les propositions budgétaires 2020 du service assainissement.

Délibération autorisant le comptable à effectuer des poursuites au nom de la commune

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que suite au départ de Madame CHABERT Nadine, il est nécessaire de donner à Madame HERNANDEZ Élodie, l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances de la commune.

Madame le Maire précise que madame Elodie HERNANDEZ a pris ses fonctions début juin et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation permanente de poursuites.

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances, le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour, autorise Madame Élodie HERNANDEZ, comptable du Centre des Finances Locales de Quissac à engager des poursuites au nom de la commune.

Délibération autorisant le maire à signer une convention de servitude de passage sur un chemin rural

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et informe les membres du conseil municipal que pour permettre au propriétaire de la parcelle AH 297 d'accéder et de raccorder le bien qu'il souhaite édifier sur cette parcelle, il est nécessaire de lui consentir une servitude sur le chemin rural, propriété privée de la commune.

Le propriétaire de la parcelle AH297 assurera l'entretien du chemin rural, lui assurant ainsi un accès à sa propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quinze voix pour,

- approuve le principe de la signature d'une convention de servitude de passage et de canalisations,
- approuve les termes du projet de convention joint à la présente délibération,
- souligne que les frais d'entretien du chemin rural seront à la charge du propriétaire et de ses héritiers,
- autorise madame le maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions et informations diverses

- Affaires scolaires

Madame Sandrine Serret et monsieur Julien Fury, membres de la commission affaires scolaires présentent un compte rendu du dernier conseil d'école qui s'est tenu vendredi 19 juin au foyer communal de Cannes et Clairan.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, quinze voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 23 heures 30.